

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1804/03/21/2011000856/justel>

Dossier numéro : 1804-03-21/42

Titre

21 MARS 1804. - ANCIEN Code civil, Livre III, Titres VIII et IX Coordination officieuse en langue allemande de la version fédérale

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 12-01-2012 page : 1495

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Texte

(NOTE : pas de texte disponible)